



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT A L'OCCASION
D'UN DÉMÉNAGEMENT ET/OU EMMÉNAGEMENT, D'UNE LIVRAISON DE MOBILIER,
DE L'ORGANISATION D'UNE BROCANTE, FÊTE DES VOISINS**

Les demandes de réservation de stationnement avec des panneaux d'interdiction de stationnement E1 doivent être introduites auprès de l'Administration communale d'Uccle, Service Réservation de stationnement, rue de Stalle, 77, 3^{ième} étage, à 1180 Bruxelles.

Tel: 02/605.16.50

par courriel : reservationdestationnement@uccle.brussels

Par dépôt personnel uniquement sur RDV : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Il en va de même pour les compléments, prolongations et les demandes de modification.

Une réservation de stationnement n'autorise que le placement de véhicules (voitures, camion de déménagement, camionnettes, remorques) dans la zone concernée.

Différentes possibilités de longueur du Stationnement:

A) 10m – B) Jusqu'à 25m – C) De 25m à 50m – D) De 50m à 100m – E) De 100m à 200m – F) Plus de 200m – G) Brocante – H) Fermeture de rue – I) Location barrières

Date d'introduction de la demande :(jj/mm/aaaa)

I. Le demandeur

Particulier : Nom :

OBLIGATOIRE - Numéro de registre national :

Ou

Société :

OBLIGATOIRE - N° d'entreprise :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tel ou GSM :Courriel :

Déménagement et/ou Emménagement et Livraison de mobilier

II. Panneaux d'interdiction de stationner E1

1^{er} adresse du placement:

(Uniquement compléter si le déménagement se fait d'une adresse à Uccle vers une autre adresse à Uccle)

2^{ième} adresse du placement:

Date de réservation : du.....au.....

Heure : à partir de.....h, jusque.....h

Longueur du stationnement :mètres

Pour tout renseignement (prix, délai,...) nous vous invitons à prendre connaissance des règlements sur notre site communal, voir le lien ci-dessous:
<https://www.uccle.be/fr/vie-pratique/mobilite-et-stationnement/stationnement/demander-un-stationnement-temporaire-0>